

# PORT-GENTIL

pog.union@sonapresse.com

## 20 ans de réclusion pour Philippe Malanda

Serge YACKELE MIHINDOU  
Port-Gentil/Gabon

LA justice a eu la main lourde, tard dans la nuit de lundi, avec Philippe Malanda, un ressortissant de la République démocratique du Congo (RDC), qui comparait pour viol par personne ayant l'autorité sur la victime, de la fille de sa concubine. C'était à l'occasion de la première journée des audiences de la cour criminelle. Les faits incriminés se déroulent dans un premier temps à Franceville, dans la province du Haut-Ogooué, alors que la victime, âgée aujourd'hui de 19 ans, n'avait que 9 ans en 2010. Malanda faisait déjà des attouchements sur l'enfant. Jusqu'au point où il introduisait les doigts dans

le sexe de sa belle-fille. Le problème parvient rapidement aux oreilles du voisinage qui alerte la mère de l'enfant. Cette dernière va se plaindre auprès du chef de la communauté congolaise qui instruit un arrangement à l'amiable.

Malanda décide de partir de Franceville pour Port-Gentil, où il est accueilli par sa sœur aînée, au quartier Cuvette centrale, dans le 4e arrondissement. Quelques semaines après son installation, le bailleur remarque l'agressivité de Malanda, qui ne cessait de battre sa fille. Ne pouvant pas supporter ce traitement, ce dernier l'expulse de chez lui. Philippe Malanda emménage à Bac-Aviation, où il renoue avec son vice et finit par violer l'enfant. Transformant ainsi la fille de sa concubine en objet sexuel,

au vu et au su de cette dernière. Traumatisée et dépassée, D. Malanda, âgée de 16 ans, se plaint auprès de sa tante (sœur aînée de son père), qui saisit le service des affaires sociales. Lequel convoque le père incestueux à la brigade centre de gendarmerie, qui ne s'était pas fait prier en transmettant le dossier au parquet de Port-Gentil, qui l'a placé sous mandat de dépôt.

Interrogé en audience criminelle, Malanda a reconnu les faits à lui reprochés. Après les débats et la confrontation avec sa belle-fille, la cour n'a pas eu de circonstances atténuantes à son égard, malgré la plaidoirie de son conseil, Maître Mburu Yi Djako.

Philippe Malanda écope finalement 15 ans de réclusion criminelle.



Photo: Koumous

Philippe Malanda a payé, au prix fort, l'inceste sur sa propre fille.

## Le député au contact de sa base politique

LE week-end dernier, devant une foule nombreuse, l'honorable Jean-Fidèle Otandault a dressé le bilan des treize mois au palais Léon-Mba.

Jean-Paulin Allogo  
Port-Gentil/Gabon

CONSCIENT de ce que demain se prépare aujourd'hui, le député du 2e siège de la commune de Port-Gentil, Jean-Fidèle Otandault, est en permanence au contact de sa base politique. Le week-end écoulé, profitant de l'intersession parlementaire, il a devisé avec les siens. But: leur faire le bilan (a minima) des treize mois déjà passés à l'Assemblée nationale.

"Je n'ai jamais cessé d'être ici, au contact de mes frères et sœurs du 2e siège de Port-Gentil. C'est l'occasion de leur dire samba ou mbolo, et de recueillir au passage leurs desiderata. Pour cela, j'étais accompagné de mon suppléant et du maire de l'arrondissement, Jean-Pierre Mbadinga. C'est un devoir pour nous. À cette occa-



Photo: Koumous

Le député Otandault, son suppléant et le maire du 2e arrondissement lors de la causerie.

sion, les populations du 2e arrondissement, par la lecture des motions, m'ont réaffirmé leur attachement à la politique du chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. C'est leur reconnaissance, à son endroit, pour sa politique agissante par la réfection des voiries du 2e, l'adduction d'eau, l'électrification des quartiers, etc. Tout cela à mettre à l'actif du numéro 1 gabonais", a confié M. Otandault.

Lequel a mis aussi à profit cette sortie pour faire, dans la foulée des échanges, le compte rendu parlementaire de la seconde session ordinaire 2019, alors consacrée à l'examen de la Loi des finances 2020. Il a expliqué que dans celle-ci, des mesures fortes, à consonance sociale, ont été prises pour soulager les besoins urgents et prioritaires des populations gabonaises.

## Le petit Yeno et son premier anniversaire ?



Photo: Koumous

Le petit Yeno et sa mère (allongée) à la maternité du CHR

René AKONE DZOPE  
Port-Gentil/Gabon

LA maternité du Centre hospitalier régional (CHR) de Ntchengue a enregistré, le 29 février 2020, une naissance, celle du petit Yeno, né ce jour-là à 1h42. Le garçonnet et sa mère, Brunelle Koumba, se portent bien. Cette dernière, a eu du mal à comprendre l'intérêt que nous portons à son nouveau-né. "Mme, votre enfant est né un 29 février, pour voir encore un autre 29 février, ce sera en 2024", avons-nous expliqué à la maman, très surprise, tout comme d'autres personnes présentes dans la salle. En effet, 2020 est une année bissextile, qui survient tous les quatre ans, et compte 366 jours au lieu de 365 pour une année régulière. Sans calendrier, pour savoir qu'une année est bissextile, c'est lorsqu'elle est

divisible par 4, sans être divisible par 100. Elle doit être divisible par 400.

Pour l'instant, Brunelle ne sait pas, en l'absence de son conjoint, à quel date le petit Yéno célébrera son premier anniversaire. La question a d'ailleurs soulevé un petit débat dans la salle, entre ceux qui proposaient le 28 février, et la minorité favorable au 1er mars, tandis que d'autres préféraient attendre quatre ans plus tard. Une source explique: "Sous certaines latitudes, comme à Taïwan, une personne née un 29 février est considérée comme légalement née le 28 février. Elle deviendra, par conséquent, majeure le 28 février de l'année de ses 20 et non le 29, même si cette année-là venait à comporter un 29".

La fête à souhaiter samedi dernier, était Saint Auguste. La mère hésitait sur le prénom, l'estimant "vieux".